



Enviro Mille-Îles

Rapport annuel 2006-07

Présenté aux membres
lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2007

***En matière environnementale, l'union des forces
citoyennes a le pouvoir de rendre le monde
plus conforme à nos aspirations !***

INTRODUCTION

Mot du président

Certains me disent parfois que le travail que nous accomplissons est comparable à celui du grand Oudini ! C'est-à-dire invisible... J'aimerais préciser qu'en matière environnementale, ce n'est pas tous les jours qu'un milieu menacé est sauvé... Surtout, ces temps-ci alors que le boum du développement immobilier se fait sentir aussi fortement, que les promoteurs ont le vent dans les voiles et que même le gouvernement *Libéral* de Jean Charest désirait sortir du giron public une partie du *Parc national du mont Orford*...

Oui, *Enviro Mille-Îles* est une organisation qui réunit des hommes et des femmes intéressés par la préservation de milieux naturels et par des pratiques meilleures pour le bilan écologique global de la MRC Thérèse-de-Blainville.

Oui, nous investissons du temps à rencontrer les éluEs locaux pour les sensibiliser à nos préoccupations citoyennes. Cela prend du temps, et progressivement, nous constatons que les efforts portent fruits.

Oui, nous aimerions évidemment être davantage pro-actifs dans la région dans la sphère environnementale... Et, je vous invite donc, à faire comme les administrateurs-trices et une poignée d'autre gens, c'est-à-dire à devenir bénévole afin de faire avancer le point de vue qui nous unit tous !

Au-delà des dossiers environnementaux, l'année qui s'achève fut consacrée à solidifier nos pratiques administratives et à refaire une beauté [printanière] à notre site web...

François Boivin
président

Mission

Enviro Milles-Îles est un organisme communautaire autonome de promotion environnementale et de sensibilisation à des usages et des comportements individuels ou collectifs responsables qui favorisent la conservation des milieux naturels restants et le développement durable (selon la définition Rapport Brundtland) du territoire de la MRC Thérèse-de-Blainville.

Membership

En 2006-07, nous dénombrons 36 membres.

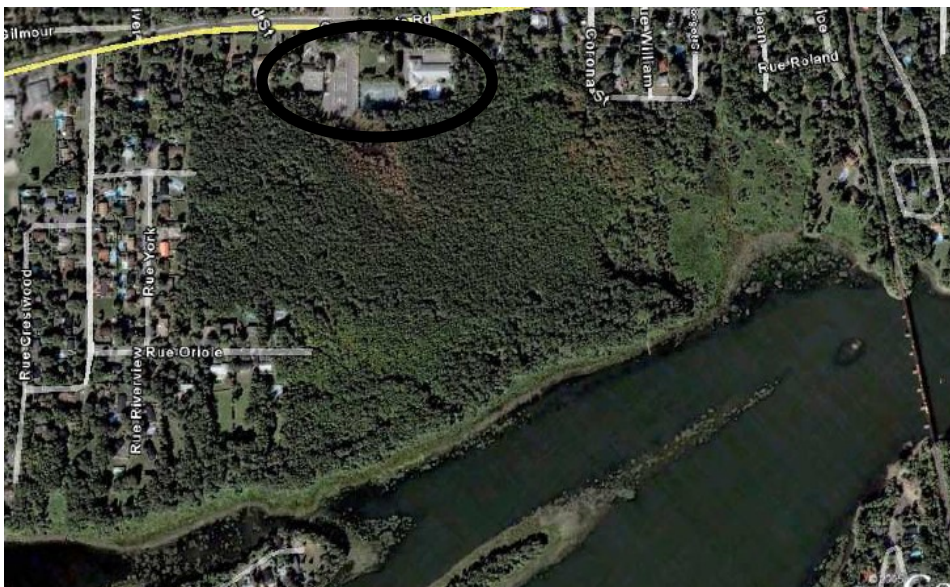
Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en 2006-07. Il est composé comme suit :

Président	François Boivin
Vice présidente	Chantal Lavoie
Trésorier	Martin Drapeau
Secrétaire	Olivier Loyer
Administrateur	Denis Hardy
Administrateur	Benoit Guindon
Administratrice	Louise Pelletier

Marais Tylee (Rosemère)

Le marais Tylee dépérit ! Trop de sel dans les neiges usées mettent la survie de ce marais rosemérois en danger. *Enviro Mille-Îles* a sensibilisé la ville de Rosemère à ce problème. En décembre 2006, la ville nous répondait dans une lettre qu'elle a l'intention d'installer un marais filtrant en collaboration avec un organisme de mise en valeur de la rivière des Mille-Îles. Rosemère nous informait aussi que les phragmites et les roseaux (plantes employées dans les marais filtrants) sont excellents pour la filtration d'eaux contaminées. L'an prochain la ville utilisera moins de sel dans la côte du centre communautaire et le mêlera avec de la roche et du sable dans la partie attenante au marais.



Selon nous, cette initiative ne fera que ralentir le processus de détérioration du marais, sans renverser la vapeur.

Par ailleurs, le ministère de l'Environnement et du développement durable (MDDEP) nous confirme que la ville respecte la loi. À son avis pour porter plainte, cela prendrait plusieurs mois d'analyses menées par des experts pour prouver

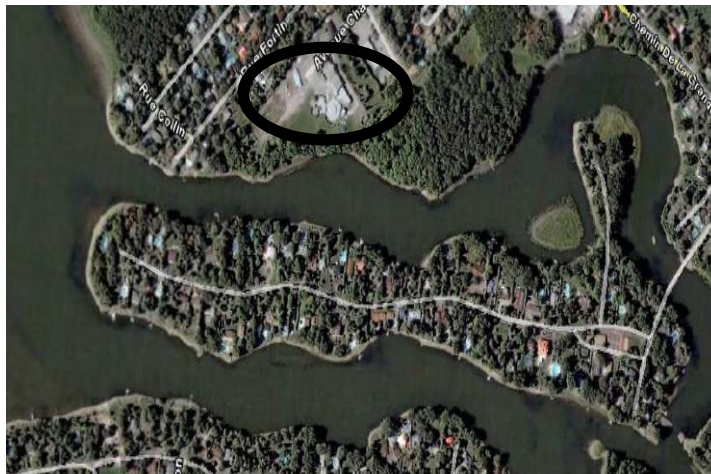
hors de tout doute que les pratiques (épandage de sel, neiges poussées dans le marais, etc.) nuisent à l'écosystème adjacent. Nous adoptons donc stratégiquement la question sous l'angle de changement des pratiques et de sensibilisation à de nouvelles façons de faire...

C'est pourquoi, nous poursuivons nos efforts de sensibilisation au ramassage des neiges usées et que nous demandons à la ville de Rosemère de modifier sa réglementation municipale de manière à obliger les commerces riverains et la ville à enlever les neiges usées.

Rivière des Mille-Îles

(Centrale de traitement des eaux usées de Boisbriand)

Les premières interventions d'Enviro Mille-Îles dans ce dossier remontent à l'été 2001 alors que le journaliste d'un hebdo régional faisait état du peu d'amélioration de la qualité de l'eau de la Rivière des Mille-Îles, et ce, malgré les sommes considérables investies pour le traitement des eaux usées s'y déversant. Le journaliste citait un scientifique du ministère de l'Environnement qui expliquait que le mauvais fonctionnement de l'usine d'épuration de Boisbriand est en partie responsable de l'état de la situation.



Face à une plainte officielle déposée auprès du ministère de l'Environnement et aux réactions de citoyenNEs habitant près de l'infrastructure en question, les éluEs de Boisbriand promettent alors de régler le problème durant les mois suivants. Plusieurs tentatives demeureront infructueuses.

Au printemps 2003, les problématiques d'odeurs et de pollution de la rivière se poursuivent. Les citoyens demeurant à proximité de l'usine demandent une rencontre avec les éluEs de la ville. Une étude sur la provenance des odeurs de l'usine qui devait être commandée en 2001 ne l'a jamais été... Enviro Mille-Île dépose une seconde plainte auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP).

On assiste alors à une mobilisation citoyenne qui mène à la naissance d'un nouveau groupe environnemental, « Protection environnement Boisbriand » (PEB). Les interventions auprès des élus se poursuivent, mais devant le peu de bonne volonté manifestée par ceux-ci, l'organisme se voit contraint d'intenter un recours collectif contre la ville. D'autre part, le MDDEP fait des pressions sur la ville en y restreignant la construction, notamment celle du Faubourg Boisbriand.

En février 2007, la Cour supérieure du Québec autorise l'audition du recours collectif intenté par PEB. À peu près au même moment, les gouvernements du Canada et du Québec annoncent qu'ils subventionneront le projet de réfection de l'usine au coût de 11,2 M \$.

La position de PEB et d'Enviro Mille-Îles est et demeure la construction d'étangs aérés à Boisbriand ou l'envoi des eaux usées vers les étangs aérés de Blainville, car selon nos deux organismes, les garanties de performance pour la mise-à-niveau de l'usine existante sont inadéquates pour une infrastructure qui, en plus, est située au coeur d'un quartier résidentiel et qui n'a jamais fonctionné adéquatement, de l'aveu même des autorités municipales...

Il y a quelques semaines, la mairesse de Boisbriand sommait les membres de PEB de négocier hors cour avec la municipalité. À peu près simultanément, le MDDEP émettait un autre avis d'infraction concernant l'usine d'épuration. Le dossier n'est donc pas clos....

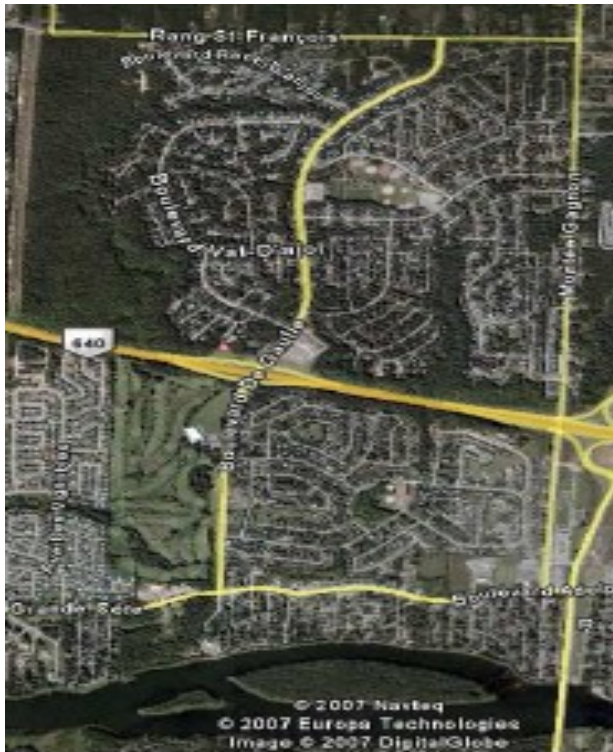
Pesticides chimiques pour le contrôle des vers blancs

(Lorraine)

Depuis qu'il est interdit d'utiliser des pesticides sur les terrains privés, on constate que les mauvaises herbes et les ravageurs ont vite fait de s'attaquer à notre pelouse. Désormais laissée à elle-même après toutes ces années de traitements chimiques, la pelouse résiste en effet moins bien aux maladies et aux infestations.

Cependant, il est clair que la santé humaine est plus importante que l'apparence du gazon et qu'il nous faut modifier et adapter nos pratiques culturales si l'on veut préserver notre environnement.

Le problème est qu'en dépit des nouvelles réglementations concernant les pesticides, des municipalités peuvent encore en permettre l'usage suivant certaines restrictions. C'est le cas de la



ville de Lorraine qui a proposé, au mois de juin 2006, un amendement au règlement strict sur le contrôle des pesticides qui a été adopté en 2003. Cet ajustement permettait de faciliter la démarche d'obtention d'un permis pour l'utilisation de produits autorisés par le Code de gestion des pesticides du ministère de l'Environnement. L'éco-conseiller de la Ville avait le mandat, après une évaluation sur le terrain, d'émettre les permis pour l'usage du « Merit ».

Il s'agit d'un des produits tolérés par le Code de gestion des pesticides pour traiter les cas d'infestations majeures et assurer le contrôle des vers blancs. Il s'agit d'un produit très toxique qui est loin de faire l'unanimité. Des études démontrent en effet qu'il est très persistant dans l'environnement et n'est pas sans danger pour les humains.

Enviro Mille-Îles considère que toutes les municipalités ont le devoir d'encourager de meilleures pratiques et que le recours à de tels produits n'est pas une solution acceptable.

Il existe des solutions de rechange pour jouir d'un environnement plus sain et qui favorisent des méthodes, des pratiques culturales reconnues et des produits naturels offrant des résultats satisfaisants. C'est aux citoyenNEs de les appliquer et aux municipalités de donner l'exemple. Le « Merit » pour lequel la Ville a accordé environ 200 permis au cours de l'été dernier sera de nouveau autorisé cette année. Nous voulons mettre la population en garde contre l'usage d'un tel produit et inciter les municipalités à agir de manière plus responsable pour notre mieux être à tous.